

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Pour le déploiement de programmes
de promotion de la santé sur
l'alimentation et l'activité physique
des enfants et des jeunes
en région Bretagne**



6, Place des Colombes
CS 14253 - 35 000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00 – ars-bretagne-pps-aap@ars.sante.fr
www.ars.bretagne.sante.fr

I - Contexte et enjeux

L'amélioration de la santé des enfants et des jeunes constitue une priorité nationale, inscrite dans le cadre du **Programme National Nutrition Santé (PNNS)** et des recommandations de l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**. En France, la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les 6-18 ans demeure préoccupante : près d'un enfant sur cinq est en surcharge pondérale, dont plus de 5 % en situation d'obésité. Ces chiffres traduisent des inégalités sociales marquées et exposent à des risques cardio-métaboliques et psychosociaux à long terme.

Les comportements alimentaires et la sédentarité jouent un rôle déterminant dans cette évolution. Or, les données montrent que **37 % des enfants de 6-10 ans et 73 % des adolescents de 11-17 ans** ne respectent pas les recommandations d'activité physique (au moins 60 minutes par jour). Parallèlement, les apports alimentaires restent souvent éloignés des repères du PNNS : consommation insuffisante de fruits et légumes, excès de produits sucrés et ultra-transformés, déséquilibre des repas.

Face à ces constats, il est essentiel de promouvoir des environnements favorables à la santé et de renforcer les compétences des enfants et des jeunes pour adopter des comportements durables.

En Bretagne, les actions se déploient dans le cadre de la déclinaison régionale du PNNS, du plan régional Sport-Santé Bien-être, et du Projet Régional de Santé. Les actions de proximité s'inscrivent dans la mesure du possible dans les Contrats Locaux de Santé (CLS) ou les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

L'ARS et Le Rectorat travaillent en outre en partenariat pour le déploiement d'actions de prévention et promotion de la santé des élèves bretons, dans la cadre de la convention cadre ARS-Rectorat.

L'**appel à manifestation d'intérêt (AMI)** vise à soutenir le **déploiement de programmes probants ou prometteurs**. Ces programmes ont été expérimentés dans d'autres régions, évalués et pour certains validés scientifiquement. Tout programme probant ou prometteur impose donc, dans sa mise en œuvre, une rigueur conformément au cadre méthodologique qui le définit. Il est porté et accompagné par une structure promotrice de santé référente, qui a pour mission d'assurer une mise en œuvre rigoureuse des actions conduites. **Toute candidature à un AMI impose donc un engagement quant au respect du cadre méthodologique de chaque programme.**

Cet AMI vise à soutenir le déploiement de projets basés sur :

- **La démarche ICAPS** (intervention centrée sur l'activité physique et la réduction de la sédentarité), destinée aux jeunes de 6 à 18 ans. Elle s'appuie sur un modèle socio-écologique et a démontré son efficacité pour augmenter la pratique physique et réduire le temps d'écran.
- **L'outil Petit CABAS** (Conseil – Alimentation - Bien-Etre - Activité physique – Santé), conçu pour les enfants en école primaire, qui permet une approche éducative globale de l'alimentation, en développant l'esprit critique et les compétences pour des choix éclairés.

Ces interventions s'inscrivent dans une stratégie intégrée de **promotion de la santé**, visant à agir simultanément sur les comportements individuels et les environnements scolaires, familiaux et communautaires.

II – Déploiement de la démarche ICAPS

Il s'agit de mettre en place sur un territoire des projets de promotion de l'activité physique et de limitation de la sédentarité chez les jeunes en s'appuyant sur le programme ICAPS « intervention centrée sur l'activité physique et la sédentarité », reconnu comme probant.

A l'origine, ICAPS est une expérimentation menée auprès de 1000 collégiens du Bas-Rhin sur 4 années. Les résultats ont montré une augmentation de l'activité physique de loisirs de près d'une heure par semaine et une diminution du temps passé quotidiennement devant la télévision. Elles se sont accompagnées d'une prise de poids moindre au cours de l'adolescence et d'une prévention du risque du surpoids.

Les résultats d'une étude de suivi à 6 ans ont montré des effets bénéfiques qui perdurent 2 ans après la fin de l'intervention et qui sont plus marqués chez les jeunes initialement les plus sédentaires et chez ceux issus de milieux défavorisés.

L'ARS et le Rectorat déploient cette démarche en région Bretagne depuis 5 années, et comptent plus de 40 projets mis en œuvre en écoles primaires, collèges et/ou lycées.

Objectifs d'un projet ICAPS

- Augmenter la pratique d'activité physique des jeunes d'une heure par semaine
- Réduire le temps d'écran quotidien de 20 minutes par jour

Public cible : les jeunes de 3 à 18 ans dans leur milieu de vie, leur entourage, leur environnement

Principes de la démarche ICAPS

Le fondement de l'étude ICAPS repose sur une **approche socio écologique**. En effet, une intervention a toutes les chances d'être plus efficace si elle s'inscrit d'emblée dans cette approche intégrant 3 niveaux, le jeune, son entourage ou support social, son environnement, et plusieurs types d'actions :

- Changer les attitudes et les motivations des jeunes vis-à-vis de l'activité physique, par des débats et des actions de sensibilisation et par l'accès à de nouvelles activités attrayantes, variées et conviviales,
- Sensibiliser l'entourage (parents, enseignants, éducateurs, animateurs...) afin qu'il valorise l'activité physique et encourage les jeunes à augmenter leur niveau de pratique,
- Fournir des conditions environnementales (physiques, organisationnelles, institutionnelles) qui favorisent l'activité physique à l'école et en dehors de l'école (temps péri- ou extra-scolaire), pendant les loisirs et dans la vie quotidienne, afin que les jeunes puissent mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises.

L'approche multi-partenariale et inter-sectorielle prend toute son importance dans la mise en œuvre simultanée des actions, gage de réussite du projet. Développées en milieu scolaire (pendant ou en dehors des temps d'éducation physique et sportive, ou sur le temps péri-scolaire), en extra-scolaire, pendant les loisirs ou encore en famille, les actions peuvent être proposées par les établissements scolaires, les associations sportives, les collectivités, les parents, les professionnels de santé... La complémentarité des interventions des différents partenaires dans une même temporalité permet de sensibiliser les jeunes par différentes approches et de renforcer les messages à faire passer.

Les actions s'inscrivent dans la durée (durant au moins 2 ans) tout au long du parcours éducatif des jeunes.

Le projet s'inscrit dans une **approche universelle**, c'est-à-dire qu'il s'adresse de façon globale aux enfants d'un établissement, d'un centre social ou d'un territoire, et ne cible pas à priori des sous-groupes d'enfants à risque.

L'accompagnement du CNDAPS

Le Centre socio-culturel et sportif Léo Lagrange de Colombelles a été désigné par Santé Publique France en 2019 pour être le Centre National d'appui au Déploiement en Activité Physique et lutte contre la Sédentarité (CNDAPS).

Il a pour mission de soutenir le déploiement d'ICAPS sur le territoire français en appui des ARS, DRAJES, Rectorats, collectivités... Il intervient pour la promotion de la démarche ICAPS, la formation des acteurs à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets notamment.

Les porteurs des dossiers retenus bénéficieront d'un accompagnement du CNDAPS pour la finalisation de leurs projets, qui s'organisera selon les étapes suivantes :

- Une formation d'une journée regroupant les porteurs de projets ICAPS par territoire (bi-départemental) ; les formations seront organisées **la semaine du 18 mai 2026** selon le territoire.
- Un accompagnement spécifique et personnalisé de chaque projet ICAPS (2*2h) par porteur
- Un accompagnement collectif d'étape par territoire

L'engagement des porteurs de projets ICAPS

En candidatant pour la mise en œuvre d'un projet ICAPS, les porteurs de projet s'engagent à respecter les conditions de mise en œuvre permettant de conserver le caractère probant de la démarche. Cela inclut la participation aux sessions de formation et aux temps d'échanges nécessaires à l'accompagnement par le CNDAPS, la démarche qualité proposée ainsi que le recueil de données pour le diagnostic et la mesure de l'évolution des pratiques.

III – Déploiement de la démarche Petit CABAS

Petit CABAS (Conseil – Alimentation - Bien-Etre - Activité physique – Santé) est un outil d'intervention en éducation et promotion de la santé, conçu par l'IREPS Nouvelle Aquitaine en 2018, et **labellisé PNNS** (reconnaissance par l'Etat du savoir-faire en nutrition et de la qualité du travail du promoteur, en référence au PNNS). Petit Cabas a été actualisé en 2023 afin d'être conforme aux nouveaux repères du PNNS.

Il s'adresse à tout acteur souhaitant mettre en place un programme de promotion de la santé sur l'alimentation et l'activité physique auprès d'**enfants de 6 à 11 ans**. Il permet de construire un parcours d'activités pédagogiques à la carte, à travers une approche de découverte, de partage et de plaisir, visant à promouvoir des comportements favorables à la santé.

Les activités proposées permettent d'appréhender le sens de l'acte alimentaire et ce qui influence nos choix (mode de vie, environnement, habitudes familiales et culturelles, publicités), la découverte des aliments (à travers leurs sens, leur origines), l'équilibre alimentaire (familles d'aliments, repères de consommation, conception de menus, rythmes, grignotage) et l'activité physique (différents types de pratiques, bienfaits, leviers à la pratique, recommandations).

Objectifs d'un programme Petit CABAS

- Aider les enfants à se construire une opinion
- Leur permettre de découvrir ce qui influence leurs comportements nutritionnels (habitudes familiales et culturelles, publicité, envie de faire comme les autres...)
- Les aider à développer leurs capacités d'expression, d'écoute, de réflexion et d'analyse, pour qu'ils puissent faire des choix éclairés en matière de nutrition

Public cible : les enfants de 6 à 11 ans

Principes de la démarche Petit CABAS

La démarche proposée est une **approche multimodale** associant les équipes éducatives des établissements scolaires, péri et extra scolaires, les professionnels de la restauration collective, les enfants de 6 à 11 ans, leurs familles ainsi que les élus,... Ceci afin de créer un environnement nutritionnel cohérent à destination des enfants.

Petit Cabas propose aux professionnels formés de développer avec les enfants un parcours pédagogique d'activités autour de l'alimentation et de l'activité physique autour de 8 thématiques (A quoi ça sert de manger, Sens et saveurs, L'origine des aliments, Une histoire de famille, Bougeons, Les rythmes de vie, Conception des menus, Marketing et Publicité).

La **mallette Petit CABAS** contient un guide pédagogique (qui comprend des repères sur la conduite de projet et la démarche éducative en santé, des éléments de connaissance pour la mise en place des ateliers, ainsi que des pistes pour l'évaluation et la valorisation du projet), des fiches ateliers pour chacun des 8 thèmes, des supports d'intervention imprimés, et un carnet plaisir (livret individuel à destination des enfants qui constitue un complément des ateliers et est à remplir en famille au fur et à mesure de la progression des séances).

Les modalités d'utilisation de la mallette sont simples et variées ; elles permettent à chaque utilisateur de construire son propre projet et de choisir les activités qui correspondent le mieux à sa fonction, à ses objectifs éducatifs, au temps dont il dispose, aux préoccupations des enfants et au contexte de mise en place de l'action.

Néanmoins, l'organisation des thèmes a été pensée pour suivre une progression logique et le cheminement pédagogique du projet sera de préférence construit selon la progression suivante :

- S'interroger sur l'alimentation et l'activité physique
- Connaître et comprendre les aliments, ce qui influence nos choix et nos comportements
- Agir, construire et faire des choix dans des mises en situation

Afin d'inscrire le projet dans **une démarche globale de promotion de la santé**, incluant les différents milieux de vie des jeunes, il est intéressant de pouvoir associer l'ensemble des acteurs éducatifs gravitant autour de l'enfant à travers des espaces de partage et d'échanges. Ainsi, les différents partenaires et familles peuvent être invités à participer à des temps dédiés, de valorisation ou de concrétisation du projet.

Les actions s'inscrivent dans la durée, avec la réalisation de plusieurs activités issues de la mallette Petit CABAS, de manière régulière, et a minima tout au long d'une année scolaire.

Le projet élaboré s'inscrit dans une **approche universelle**, c'est-à-dire qu'il s'adresse de façon globale aux enfants d'un établissement/classe, d'un centre social ou d'un territoire, et ne cible pas à priori des sous-groupes d'enfants à risque.

L'accompagnement de Promotion Santé Bretagne

L'association Promotion Santé Bretagne (PSB) est missionnée par l'ARS Bretagne pour accompagner le déploiement de programmes Petit CABAS en région ; elle intervient pour la formation des acteurs à l'utilisation de la mallette Petit CABAS, et leur accompagnement méthodologique à l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet (les ateliers sont réalisés auprès des enfants par les porteurs de projet). Elle a également pour mission de mettre en place un suivi des réalisations de l'ensemble des projets déployés en région et de recueillir les données auprès des porteurs de projets afin de réaliser un bilan global des programmes.

Les porteurs des dossiers retenus bénéficieront d'un accompagnement de PSB qui s'organisera selon les étapes suivantes :

- Une formation d'une journée regroupant les porteurs de projets Petit CABAS par département; les formations seront organisées **le mercredi 20 mai 2026** sur Auray, Plérin, Quimper et Rennes (dans les locaux de Promotion Santé Bretagne).
A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de mettre en place et animer un programme d'éducation nutritionnelle auprès des enfants de 6 à 11 ans basé sur la mallette pédagogique Petit CABAS. Une mallette pédagogique sera remise à chaque structure participant à la formation.
- Un accompagnement spécifique et personnalisé de chaque projet Petit Cabas : une à deux fois 2h en cours de projet

L'engagement des porteurs de projets Petit CABAS

En candidatant pour la mise en œuvre d'un projet Petit CABAS, les porteurs de projet s'engagent à le concrétiser dans leur établissement ou structure, et à respecter les conditions de mise en œuvre évoquées ci-dessus. Cela inclut notamment la participation à la formation pour l'utilisation de l'outil, aux temps d'échanges pour l'accompagnement méthodologique par PSB, l'inscription du programme dans la durée et le recueil de données de bilan.

IV – L'appel à manifestation d'intérêt

L'ARS et le Rectorat de Bretagne lancent un appel à manifestation d'intérêt commun pour le déploiement des démarches ICAPS et Petit Cabas sur le territoire régional en 2026.

Chaque candidat choisit un programme (ICAPS ou Petit Cabas). Si une structure souhaite développer les 2 programmes, elle devra déposer 2 dossiers.

Les prestations d'accompagnement du CNDAPS et de Promotion Santé Bretagne sont prises en charge financièrement par l'ARS, et le temps de formation des personnels de l'éducation nationale par le Rectorat.

L'objectif est de finaliser les projets au 1^{er} semestre 2026 pour un début de mise en œuvre après la rentrée scolaire 2026/2027 (au cours du 4^{ème} trimestre).

Les projets peuvent être déposés par des établissements scolaires, des collectivités, ou des associations.

Critères de recevabilité des projets

Pour pouvoir être retenu, le projet ICAPS proposé devra répondre aux conditions suivantes :

- Mobilisation d'au moins 2 structures partenaires sur le territoire (établissement scolaire, collectivité locale, association sportive ou autre...) ; des courriers d'engagement de ces structures seront à fournir
- Identification de 2 ou 3 personnes volontaires pour se former et travailler ensemble
- Mise en œuvre collective du projet à travers l'organisation d'actions de terrain,
- Inscription du projet dans un cadre pluriannuel (au moins 2 ans)
- Contribution au suivi et à l'évaluation du projet, avec l'appui du CNDAPS
- Inscription du projet dans la démarche globale d'Ecole Promotrice de Santé et donc dans le projet d'établissement ou d'école

L'intégration des éléments complémentaires suivants seront appréciés :

- La continuité du projet inter-établissements (école/collège, collège/lycée)
- L'identification d'une équipe projet pluricatégorielle (pour les établissements scolaires porteurs du projet, 3 personnes avec des fonctions différentes dans l'établissement seront identifiées)
- La mobilisation préalable des acteurs pour le développement de l'activité physique et la lutte contre la sédentarité des jeunes
- Le déploiement de projet sur des territoires prioritaires
- L'identification d'attendus en lien avec les programmes scolaires et avec le Parcours éducatif de santé

Pour pouvoir être retenu, le projet Petit CABAS proposé devra répondre aux conditions suivantes :

- Lettre d'engagement de la structure porteuse à respecter les principes de la démarche Petit CABAS et l'accompagnement méthodologique de PSB
- Inscription du projet sur une durée minimale d'une année scolaire
- Contribution au suivi et au bilan du projet, avec l'appui de Promotion Santé Bretagne
- Inscription du projet dans la démarche globale d'Ecole Promotrice de Santé et donc dans le projet d'école

L'intégration des éléments complémentaires suivants seront appréciés :

- L'identification de 2 ou 3 professeurs des écoles volontaires pour se former par école
- La mobilisation préalable sur les thèmes de l'alimentation et de l'activité physique (Plaisir à la cantine par exemple)
- Le déploiement de projet sur des territoires prioritaires
- Le diagnostic de territoire (Constat des habitudes alimentaires, besoin d'éducation alimentaire précoce, manque d'accès à des produits frais ou locaux...)

Les financements dédiés

Comme indiqué ci-dessus, des financements sont apportés par l'ARS pour faciliter la mise en œuvre des projets. Le Rectorat s'engage à accompagner les établissements qui seront retenus dans le déploiement de cette démarche.

Pour les porteurs de projets ICAPS, une subvention pourra également être apportée pour la mise en œuvre des actions. Une demande de subvention sera à adresser ultérieurement (suite au mail adressé par l'ARS).

Pour les porteurs de projets Petit CABAS, une mallette pédagogique sera remise à chaque structure formée à l'issue de la formation.

Modalités de dépôt des dossiers

Le dossier de candidature doit être transmis par voie électronique uniquement, **au plus tard le 27 mars 2026**, via [Démarches simplifiées](#).

Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception de votre dossier de candidature avant le 3 avril 2026, vous devez contacter l'Agence Régionale de Santé à l'adresse mail suivante : ARS-BRETAGNE-PPS-AR@ars.sante.fr

Un mail vous sera envoyé la semaine du 27 avril 2026 pour vous informer des suites données à votre candidature.

Pour plus d'informations :

Sur la démarche ICAPS :

[La démarche ICAPS | CNDAPS - Centre National d'appui au Déploiement en Activité Physique / lutte contre la Sédentarité](#)

[ICAPS bilan régional 2025](#)

Sur Petit CABAS :

[Notre mallette "Petit CABAS" conforme au PNNS ! - Promotion Santé NA](#)

[Les supports conformes au PNNS - Le Petit CABAS 2.0](#)